



Refuser un planning peut il considerer comme faute grave?

Par **yzab**, le **22/10/2009** à **23:39**

Bonjour,

mon mari travaille en CDI en tant que cuisinier depuis 1ans et 8mois ,dernièrement ils ont changé les horaires du travail ,de 9h à 17h et de 18h à 23h ce qu'il ne peut pas faire car on habite loin du lieu ou il travaille et il fait deux heure de route pour y arriver.... et le soir à23h il y aucun train qui se dirige vers la ville ou on habite .

ma question est la suivante :

si il refuse ce planning est ce que ça peut être considéré comme faute grave qui peut l'empêcher d avoir ses allocations du chômage ?

et s'il négocie avec son patron un licenciement à l amiable est ce qu'il aurais le droit aux assedic

merci beaucoup pour vos réponses